

# COURS DECLIC



**Cours Déclic :**  
Organisme de Cours  
particuliers à domicile  
depuis 2005  
Tél. 0811 465 314  
[www.coursdeclic.com](http://www.coursdeclic.com)

## Comment choisir son organisme de soutien scolaire ?

### Pour la rentrée 2013

Pour bien réussir sa scolarité, il est important pour l'élève de travailler à son rythme, régulièrement et dans toutes les matières du programme. Le soutien scolaire est là pour aider l'élève à dépasser ses difficultés dans une ou plusieurs matières. Il est là aussi pour lui permettre d'acquérir une méthodologie de travail et l'aider dans son orientation scolaire et professionnelle.

Le choix d'un organisme n'est pas toujours évident. En la matière, l'offre est importante allant de l'organisme à dimension nationale jusqu'à la petite annonce papier en boulangerie.

Par contre, ce secteur (le secteur des services à la personne) reste aidé par l'Etat avec une réduction d'impôt de 50% sur les sommes versées (dans la limite de 10 000 euros). Ce qui représente une réduction maximale de 5 000 euros. (le plafond peut être majoré de 1 500 euros par enfant à charge). Le cours particulier doit être dispensé à votre domicile selon vos disponibilités. Pour en bénéficier, il suffira de joindre l'attestation fiscale

émise par l'organisme à votre déclaration d'impôt.

### Mais lequel choisir ?

La première chose à faire est bien entendu de se renseigner et de comparer les différentes offres présentes sur le marché du soutien scolaire.

De manière générale il faut se méfier des organismes prestataires généralistes, qui proposent un tas de prestations différentes (ménages, repassages, assistance et cours particuliers à domicile). Ils sont le plus souvent trop généralistes ou font appel à d'autres prestataires. L'idéal est d'opter pour un organisme spécialisé dans les cours de soutien à domicile.

La réputation de l'organisme, le bouche à oreille. Rien de mieux que de se renseigner auprès de parents ou amis qui auraient déjà fait appel à un organisme spécialisé, ils seront de loin les meilleurs conseillers.

### Attention aux engagements

Etudier les différentes offres soumises à engagement que l'on vous propose. Bien souvent, les forfaits long sont plus avantageux financièrement, mais certains organismes comme COURS DECLIC proposent aussi des

formules courtes (cours à l'unité, stage, préparation d'examens) qui peuvent être renouvelés si nécessaire avant de s'engager.

Certains organismes proposent de s'engager sur un forfait en nombre d'heures, de débourser des frais de dossier et d'inscription, des abonnements... soyez vigilants.

L'organisme retenu doit pouvoir répondre à tous vos besoins, c'est-à-dire proposer des offres de soutien scolaire quelque soit le niveau et la matière dont à besoin de travailler l'élève.

**Cours Déclic**, avec ses 1 700 enseignants, propose des cours du CP à Bac +4 /5, en toutes matières (370 au total).

### Modalités de paiement

Les organismes de soutien scolaire peuvent recevoir des chèques, des CESU (chèque emploi service universel), des virements bancaires et des paiements par carte bancaire.

Les CESU sont à commander auprès de votre banque et votre comité d'entreprise. (voir : [www.cesus.urssaf.fr](http://www.cesus.urssaf.fr))

**Attention** : les règlements ne vous permettront pas de bénéficier de la réduction fiscale.

## Formalités administratives

Dans le cas où vous faites appel à un organisme mandataire (comme par exemple **Cours Déclic**) et que vous signez un mandat complet, vous restez l'employeur du professeur proposé mais vous êtes soulagé des formalités administratives. Fiches de payes, cotisations, URSSAF, l'organisme s'occupe de tout.



## Sélection des intervenants par l'organisme

Les enseignants en cours particuliers doivent répondre à un certain nombre de pré-requis indispensables au bon déroulement de la mission proposée.

Premièrement, l'intervenant doit détenir un Bac+3 minimum avant de prétendre à une mission de cours particuliers.

Ensuite, le candidat pré-sélectionné est reçu en entretien pour déterminer sa motivation, ses compétences. Il peut éventuellement être assujetti à des tests de connaissances.

COURS DECLIC exige tout cela et demande un an d'expérience en cours particuliers et/ou en établissement dans le niveau et les matières souhaitées. Des références vérifiables sont demandés lors d'un entretien en face à face. (Pour postuler : [www.coursdeclic.com](http://www.coursdeclic.com))

## Sélection des intervenants pour une famille

Vérifier également la manière dont sera choisi votre enseignant. **Cours Déclic** sélectionne votre intervenant sur des points pédagogiques (matière, niveau, motivation et professionnalisme) mais aussi sur des aspects plus pratique comme la proximité géographique (pour éviter les soucis de transport et une meilleure disponibilité).

## Suivi par l'organisme

Des appels réguliers afin de faire le point sur la mise en place des cours et l'évolution des résultats de l'élève pendant la durée des cours doivent être votre premier souci.

Mais COURS DECLIC, vous propose de prendre en compte l'attitude générale de votre enfant. L'élève qui prend des cours est valorisé et de meilleures notes lui donneront plus d'assurance dans la matière suivie et dans les autres matières. Cours Déclic propose un suivi après le premier cours et autant de fois que nécessaire. Nos conseillers sont joignables de 9h00 à 22h00.

Et bien entendu, COURS DECLIC propose, sans frais, le remplacement du professeur.

## Les tarifs de l'heure

Les tarifs varient en fonction du niveau de l'élève. Il varie de 34,90 € (chez **Cours Déclic**) à 40,25 € (chez **Acadomia**) en primaire. En terminale, compter 40,90 € (Chez **Cours Déclic**) à



**Cours Déclic** vous propose ses enseignants pour tous les niveaux et toutes les matières en s'adaptant à l'objectif défini et selon vos disponibilités.

“Je souhaite remercier l'équipe de Cours Déclic et principalement Linda qui a été au cours de ces 3 dernières années mon interlocutrice. Vous remerciez pour l'écoute, la qualité du service et aussi pour le choix des professeurs qui ont accompagnés ma fille tout au long de son apprentissage. Je souhaite aussi remercier tous les professeurs d'Espagnol qui lui ont fait cours pendant ces années et qui lui ont permis d'obtenir 20/20 au bac».

Mme M.B parent d'élève. chez Cours Déclic

47,00 € (chez **Acadomia**). Les frais d'inscription varient de 65,00€ à 90,00€. Attention aussi au salaire net réel de votre professeur. Un même professeur peut recevoir 12,00€ (chez **Cours Legendre**) et 15,00€ chez **Cours déclic**). Il faut ajouter les cotisations (80% du salaire net) et la TVA (19,6% depuis le 1er juillet 2013). Toutes cette gestion est «invisble» pour vous et doit être gérés par l'organisme.

Alors bonne rentrée 2013.

**COURS DECLIC**  
[www.coursdeclic.com](http://www.coursdeclic.com)

► N°Azur 0 811 465 314  
PRIX APPEL LOCAL



## A vérifier en priorité

Un organisme doit disposer d'un numéro d'agrément vous permettant d'obtenir l'attestation fiscale.

Vérifier que l'organisme possède toujours son certificat (Qualicert, NF Service et QualiSAP). La certification est valable 5 années. Vérifier si l'organisme la possède toujours.

L'organisme doit pouvoir s'engager à proposer un autre professeur si celui à une méthode de travail inadapté à votre enfant.

L'organisme doit s'engager à pouvoir rembourser les frais d'inscription (au moins en partie) si aucun professeur n'était trouvé.

L'organisme doit également proposer un remboursement des cours non effectués dans le délai imparti.

(CF recommandation n°10-01 relative aux contrats de soutien scolaire.)  
[www.clauses-abusives.fr](http://www.clauses-abusives.fr)